

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150921-DEL072-15-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

DELIBERATION N° DEL072-15

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 15 septembre 2015 s'est réuni
à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C.ROULAND, C. TISON et
P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO,
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M.BAH Rahim(Pouvoir à J.PAVAN en date du 21/09/15)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 21/09/15)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à C.ROULAND en date du 21/09/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à S.BRANON-MAILLET en date du 18/09/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M.Jean PAVAN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Participation de la commune de Gières au réseau des villes
solidaires.**

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le samedi 12 septembre 2015 s'est tenue, à la Maison de la Chimie à Paris, une réunion
d'information des maires, relative à l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile en
France. La politique de l'asile est une compétence de l'État. Le gouvernement français
intervient dans la prise en charge des demandeurs d'asile en matière d'accueil,
d'accompagnement et d'hébergement.

Dans ce cadre, l'État sollicite les communes pour participer à la prise en charge des
réfugiés. Les maires qui ont manifesté leur volonté de contribuer à l'accueil peuvent
trouver leur place à différentes étapes des dispositifs mis en place par l'État :

- mise à disposition de bâtiments pour créer des lieux d'hébergement de demandeurs
d'asile, pendant l'instruction de leur demande,
- mise à disposition de logements pérennes pour ceux ayant acquis le statut de
réfugié après instruction de leur dossier,
- offre d'accompagnement social.

Face à ce drame humain, la commune de Gières souhaite aujourd'hui se mobiliser en rejoignant le réseau des villes solidaires et apporter son soutien aux demandeurs d'asile et réfugiés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la participation de la commune de Gières au réseau des villes solidaires,
- de proposer la mise à disposition de logements d'urgence en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

PIERRE VERRI.